

## EXTRAIT

## DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

7º séance du mardi 19 novembre 2024

Présidence de M. Eric Bettens, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis Nº 2024/27 de la Municipalité du 2024 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'approuver le règlement tel qu'amendé concernant les taxes perçues en matière de permis de construire, d'habiter et d'utiliser, et autres prestations analogues en matière de construction.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne le mardi dix-neuf novembre deux mille vingt-quatre.

Le président

La secrétaire adjointe

